



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA LIBRE PENSÉE DES BOUCHES DU RHÔNE

Pour tout courrier : B. P. 40078 - 13 192 MARSEILLE CEDEX 20
Site Internet : <http://www.lp-13.org> e-mail : federation@lp-13.org

Pour sauver l'école laïque Il faut abroger la loi Debré !

**Meeting régional à Marseille le samedi 7 décembre à 15 h
(CRDP, 31 Boulevard d'Athènes)**

Contre le principe de séparation des Églises et de l'État, codifié par la loi du 9 décembre 1905, une masse financière considérable de fonds publics (8,5 milliards d'euro) est déversée chaque année, à l'enseignement privé à 98% catholique.

A l'origine de ces financements : la loi Debré. Au mépris des principes républicains, elle a donné à l'enseignement privé confessionnel le statut de « service public d'enseignement ». Cette loi du 31 décembre 1959 constitue une brèche béante dans la laïcité de l'École et de l'État.

Grace à ces fonds publics, l'Église catholique et ses œuvres gèrent plus de 8 000 établissements (17 % des élèves). Ces établissements conservent un caractère propre au moyen duquel ils perpétuent, sous des formes souvent très subtiles, une morale découlant des dogmes.

Cette loi, sur laquelle reposent toutes les autres dispositions scolaires anti laïques, a créée une situation de « concurrence déloyale et faussée » qui étouffe l'école publique.

S'inscrivant dans la tradition républicaine qui veut que la seule école de la République soit l'école publique, l'école laïque ouverte à tous les enfants, la Fédération Nationale de la Libre Pensée poursuit l'action des presque 11 millions de signataires de la pétition contre la loi Debré et des 350 000 citoyens-jureurs rassemblés pour le serment de Vincennes en 1960 pour :

Tous les fonds publics à la seule École publique, à école privée fonds privés.

La Libre Pensée appelle tous les laïques, les républicains, les syndicalistes, tous ceux qui sont attachés à la défense de l'Instruction publique, à la reconquête de la laïcité, à se rassembler, dans un meeting régional à Marseille le samedi 7 décembre 2013 à 15 h salle Cézanne au CRDP, 31 Boulevard d'Athènes (à proximité immédiate de la Gare SNCF St Charles, M° St Charles, Parkings ST Charles et Gambetta à 2 minutes)

Pour en finir avec le détournement des fonds publics au profit l'enseignement privé.

**Il faut abroger la loi Debré !
Ensemble pour défendre la laïcité !
Fonds publics à l'École publique,
Fonds privés à l'école privée !**

**Signez et faites signer l'appel pour
l'abrogation de la Loi Debré : www.fnlp.fr**

